Image not found or type unknown

Décision de justice publique ?

Par **trestraou**, le **20/07/2009** à **18:34**

Bonjour,

Une décision définitive de justice reste-t-elle publique ? Et pour combien de temps ?
Par exemple, peut-on écrire sur un blog :
"*Monsieur X (en citant le vrai nom) a été condamné le 10 juillet 2009 par le tribunal de... à la peine de...pour escroquerie envers les ASSEDIC" ?*

Merci pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés